



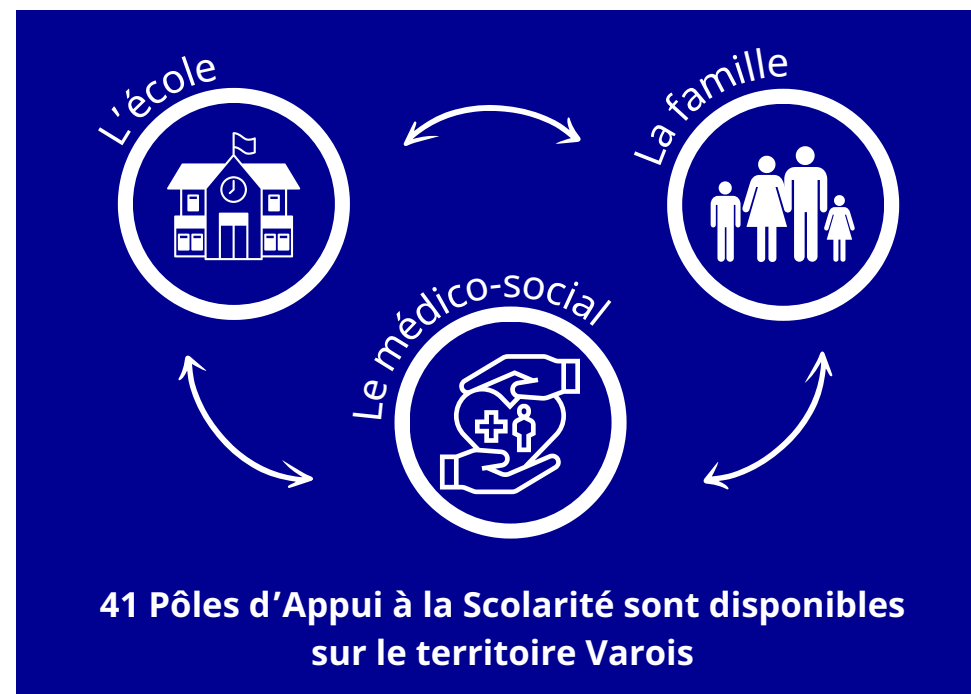
Nous contacter : *Sophie Polin*



Le dispositif est piloté conjointement par l'**Académie de Nice** et l'**ARS PACA** et associe trois organismes du secteur médico-social.



Les **Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)** dans le Var : une coopération tripartite au service des apprentissages de l'élève



Qu'est-ce qu'un PAS ???

Le **Pôle d'Appui à la Scolarité** vise à **renforcer et garantir l'accessibilité de l'école** pour mieux scolariser tous les élèves. Ce dispositif propose un **soutien ponctuel** à la scolarité, **dans la classe**, pour des élèves qui en ressentent le besoin. Grâce à l'intervention d'une **équipe pluridisciplinaire**, le PAS vient apporter une expertise croisée afin d'identifier les besoins spécifiques de l'élève. Cet appui ponctuel a pour objectif d'apporter des réponses aptes à **modifier l'environnement scolaire** et à **faciliter l'adaptation et les apprentissages** de l'élève.

✓ Le PAS c'est :

- Un lieu d'accueil des familles et des élèves présentant des besoins particuliers
- Une réponse de 1er niveau rapidement opérationnelle
- Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques

La boîte à outils des PAS :

- Du matériel adapté répondant à des enjeux d'accessibilité
- Des adaptations et aménagements pédagogiques
- Un soutien aux équipes pédagogiques (formation)
- Un appui ponctuel et direct du médico-social auprès de l'élève en classe

✗ Le PAS ce n'est pas :

- Un moyen d'effectuer des bilans
- Un lieu de diagnostic ou de soin au sein de l'école
- Un dispositif réservé aux élèves en situation de handicap
- Un moyen d'obtenir une AESH

À qui s'adressent les PAS ???

Les Pôles d'Appui à la Scolarité s'adressent à **tous les enfants et adolescents** scolarisés.

Quand faire appel aux PAS ???

La famille s'adresse d'abord à l'école si elle perçoit une difficulté. Si un soutien supplémentaire semble nécessaire, elle peut alors solliciter les PAS.

Les PAS sont à votre service durant toute l'année scolaire.

Mettre en place un accompagnement par le PAS en 5 étapes :

Je constate que mon enfant présente des difficultés d'adaptation dans son environnement scolaire.

ÉTAPE
1

Je prends contact avec le Pôle d'Appui à la Scolarité.

ÉTAPE
2

Si la situation entre dans le périmètre d'action du PAS, je suis reçu par le **coordonnateur du dispositif** dans un lieu d'accueil destiné aux familles.

ÉTAPE
3

L'environnement scolaire de mon enfant est alors observé par différents professionnels pour identifier ses besoins.

ÉTAPE
4

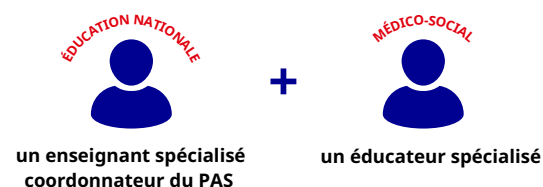
Un projet de réponse m'est ensuite proposé pour une durée **déterminée**. La mise en oeuvre de ces adaptations n'est possible qu'avec mon accord.

ÉTAPE
5

Une fois les réponses apportées, une **synthèse** est réalisée **conjointement entre le PAS, le corps enseignant et la famille**.

En tant que parent, je joue un rôle clé dans la mise en place de l'accompagnement par le PAS. Je suis à l'initiative de la démarche, je participe à l'évaluation des besoins de mon enfant et suis décisionnaire à chaque étape du processus.

Les équipes des Pôles d'Appui à la Scolarité :



Chaque binôme peut mobiliser des compétences complémentaires issues de l'Éducation nationale ou du secteur médico-social en fonction des besoins repérés.